
COMMUNIQUE DE PRESSE

Pas de hausse des taux de la fiscalité locale à Mérignac

Le conseil municipal de Mérignac s'est réuni hier soir. Les élus mérignacais se sont prononcés pour une stabilité des taux des taxes. Egalement à l'ordre du jour : le mode de gestion retenu pour le Pin Galant et la future Maison du vélo.

Le conseil municipal s'est ouvert sur un hommage unanime à Michel Sainte-Marie, l'ancien maire de Mérignac est décédé le 27 février dernier. En sa mémoire, la médiathèque portera son nom. Une exposition lui sera également consacrée du 25 mai au 24 août 2019.

Pas de hausse des taux des taxes locales depuis 10 ans

Le conseil municipal a voté une stabilité des trois taux d'imposition directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti). Alain Anziani a rappelé que ces taux n'ont pas été augmentés à Mérignac depuis dix ans malgré un contexte économique tendu et une baisse des dotations publiques : « Nous avons perdu plus de la moitié de la DGF, nous n'avons pas augmenté notre endettement, nous n'avons pas augmenté les impôts, nous parvenons à maintenir cette stabilité des taux grâce à une grande rigueur de la gestion municipale. Sur le plan fiscal, dans l'agglomération bordelaise, personne n'a fait mieux que Mérignac depuis 10 ans ».

Une délégation de service public pour la gestion du Pin Galant

Créé en 1989, le Pin Galant est devenu une salle de spectacles dont le rayonnement dépasse l'agglomération. Il est géré par la Société d'Economie Mixte, Mérignac Gestion Equipement (MGE) dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) dont le dernier renouvellement a eu lieu en 2012 et arrivera à échéance au 30 juin 2020. La fréquentation du Pin Galant s'élève en moyenne à près de 100 000 spectateurs pour 86 spectacles par an et 100 représentations. L'activité congrès quant à elle comptabilise environ 127 jours de mobilisation sur une année. La Ville est actionnaire à 76% de la société d'économie mixte et verse une subvention annuelle d'environ 2,1 millions d'euros. Le budget global de la structure est compris entre 5,6 et 6,1 millions d'euros. La situation financière du Pin Galant est satisfaisante et n'a pas fait l'objet ni de hausse de son subventionnement ni de recapitalisation ces dernières années.

Le conseil municipal a reconduit le principe de délégation de service public pour la gestion du Pin Galant. La consultation sera lancée en avril 2019 pour une durée de huit mois. L'objectif est de renouveler le contrat au 30 juin 2020 pour une durée de cinq ans.

La future Maison du vélo avenue de la Marne

Les élus mérignacais ont voté une subvention de 18 000 euros à l'association « Léon à vélo » dans le cadre du projet de la Maison du vélo et des mobilités alternatives. Ce nouvel équipement prendra place dans l'actuelle concession Citroën, située avenue de la Marne, et qui déménagera avenue de l'Argonne au mois de juin prochain. L'association pourra disposer de ce site particulièrement visible et bien situé jusqu'à l'été 2021. Le bâtiment accueillera également la maison du projet Marne-Soleil. Mérignac s'inscrit dans la politique partenariale menée avec Bordeaux Métropole pour une mobilité alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. Objectif : atteindre 15% de déplacements effectués en vélo en 2020.

Egalement à l'ordre du jour de ce conseil municipal :

- Suite à l'incendie du gymnase Léo Lagrange, une structure légère de 1000 m2 sera installée sur le complexe Daniel Colombier afin d'accueillir la section du SAM gymnastique artistique.
- Vote d'une convention opérationnelle d'action foncière entre l'Etablissement Public Foncier (EPF) Nouvelle Aquitaine, la Région Nouvelle Aquitaine, Bordeaux Métropole et la ville de Mérignac afin d'assurer la maîtrise foncière en vue du projet TARMAQ.
- Lancement d'un dispositif de repérage de précarité énergétique en partenariat avec Bordeaux Métropole.

Contact presse :

Virginie Bougant,
Chargée de communication et des relations presse
05 56 55 66 18 – 06 27 52 48 69
v.bougant@merignac.com